



L'actu du moment

Foncier : prix des terres agricoles en progression

Le prix des terres agricoles a augmenté en 2022, pour toutes les catégories de foncier.

➤ **Prix moyen et augmentation 2022 / 2021**

- Terres et prés, vendus libres : 6 130 €/ha (+3,20%)
- Terres et prés loués : 5 060 €/ha (+2,90%)
- Vignes AOP : 151 200 €/ha (+2,30 €/ha)
- Vignes hors AOP : 15 300 €/ha (+1,90%)
- Eaux-de-vie AOP : 60 400 €/ha (+3.2 %)

Parallèlement, les ventes de terres pour des usages « non agricoles » enregistrent également des hausses notables. Avec +5,70% pour les « maisons à la campagne » (prix moyen) ou +14,50% pour les espaces résidentiels ou de loisir (44 900 €/ha en moyenne).

Consultez le prix des terres : <https://www.le-prix-des-terres.fr/>

➤ **Des raisons ?**

Difficile d'expliquer toutes ces variations du prix des terres agricoles. Évolution des modes de consommation des Français (moins de viande, moins de vins), changement climatique qui peut décaler des productions hors de leur zone traditionnelle. Il y a aussi l'aspiration permanente des Français à l'habitat individuel.

➤ **Transactions et prix au plus haut**

Dans sa [note d'analyse](#), la SAFER souligne que le marché « des terres et prés » a connu un record, tant sur le nombre de transactions, que sur celui des prix. En effet, après le rebond de 2021 (par rapport à 2020), 2022 poursuit sur la même tendance.

Les volumes augmentent de +2,5%, les surfaces échangées de +4,4% et le CA de +4,9%. Et cela, même si ces hausses sont un peu en dessous des hausses de 2021.

Les agriculteurs restent bien sûr les principaux acquéreurs. On notera la hausse marquée des achats par des personnes morales, sociétés d'exploitation et sociétés de portage, avec une part significative des achats par des GFA.

➤ **Marché des vignes**

Ce marché est quant à lui animé par les personnes morales. On constate des prix soutenus, mais les hausses restent contenues. L'explication pourrait être que les pluies de la fin d'été (2022) auraient compensé la perte de productivité suite au gels de printemps.

- Vallée-du-Rhône Provence AOP : en moyenne 51 800 €/ha (+ 0.8 %)
- Corse AOP : en moyenne 22 220 €/ha (- 7,7 % par rapport à 2021=)

➤ Qui achète des vignes ?

Le nombre d'acheteurs « personnes physiques », tant agricoles qu'extérieurs chute respectivement de 3,6 et 4,6%. Leur « retrait » du marché est plus net quand on voit la part de leurs achats qui baisse de 11 à 15 %, en surfaces vendues. Le report est essentiellement sur les personnes morales dont le nombre augmente de +6% et la part achetée de +27,5%.

Après avoir progressé de 5 % en moyenne par an sur les 10 dernières années, l'augmentation moyenne du prix des terres libres de bail n'a été que de 0,9 % en moyenne en France en 2017.

Source : terreconnect.fr

Les dernières parutions aux JO, JOUE et au BO Agri

Aides et financements

- Arrêté du 25 juillet 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernées : Costières de Nîmes, Côtes de Provence, Côtes du Rhône et Duché d'Uzès : [ici](#)
- Arrêté du 25 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernée : Côtes du Rhône : [ici](#)
- Décret n° 2023-919 du 4 octobre 2023 modifiant certaines dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives au régime des indemnités compensatoires de handicaps naturels et aux aides directes dans le cadre du programme POSEI-France : [ici](#)
- Arrêté du 25 septembre 2023 fixant la valeur unitaire des droits au paiement pour le groupe Corse, la valeur maximale des droits au paiement pour le groupe Hexagone, la valeur unitaire des nouveaux droits au paiement pour chaque groupe de territoire et du taux de réduction de la valeur des droits au paiement existants pour la campagne 2023 : [ici](#)
- Arrêté du 26 septembre 2023 fixant les moyens équivalents à un déplacement sur place pour les contrôles des aides du plan stratégique national de la PAC non gérées dans le système intégré de gestion et de contrôle : [ici](#)
- Arrêté du 3 octobre 2023 fixant le coefficient stabilisateur budgétaire appliqué aux montants des indemnités compensatoires de handicap naturel au titre de la campagne 2023 : [ici](#)
- Arrêté du 3 octobre 2023 fixant les montants de l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable, de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs et du taux de réduction des montants de l'aide de base au revenu pour la campagne 2023 : [ici](#)
- Arrêté du 3 octobre 2023 fixant le montant unitaire du programme volontaire pour le climat et le bien-être animal dit « écorégime » pour la campagne 2023 : [ici](#)
- Arrêté du 3 octobre 2023 portant reconnaissance d'un référentiel en application du dernier alinéa du IV de l'article D. 614-111 du code rural et de la pêche maritime : [ici](#)
- Arrêté du 6 octobre 2023 portant agrément de l'office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) comme organisme payeur de dépenses financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : [ici](#)
- Arrêté du 12 octobre 2023 portant agrément de l'Agence de services et de paiement comme organisme payeur de dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles FEAGA et Feader et comme organisme de coordination en matière de financement de la politique agricole commune : [ici](#)
- Arrêté du 18 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernées : Corse, Coteaux d'Aix-en-Provence, Côtes de Provence, Côtes du Rhône et Pierrevert : [ici](#)
- Arrêté du 19 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - AOC concernées : Coteaux d'Aix-en-Provence, Côtes du Rhône et Grignan-les-Adhémar : [ici](#)

Environnement

- Décret n° 2023-943 du 11 octobre 2023 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : [ici](#)

- Arrêté du 11 octobre 2023 abrogeant l'arrêté du 3 mai 2000 relatif aux prescriptions applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique 2251 (préparation, conditionnement de vin, la capacité de production étant supérieure à 20 000 hl/an) : [ici](#)
- Arrêté du 28 septembre 2023 fixant la liste des substances présentant des propriétés de perturbation endocrinienne mentionnées aux I et II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique et les catégories de produits présentant un risque d'exposition particulier mentionnées au II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique – *certaines substances concernant la vigne* : [ici](#)
- 14 Arrêté du 28 septembre 2023 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit au moyen d'une application : [ici](#)
- Arrêté du 28 septembre 2023 précisant les modalités relatives au contenu et aux conditions de présentation des informations prévues aux I et II de l'article L. 5232-5 du code de la santé publique : [ici](#)

Finances

- Avis n° HCFP-2023-7 du 22 septembre 2023 relatif à la révision du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 : [ici](#)
- Avis n° HCFP-2023-8 du 22 septembre 2023 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2024 : [ici](#)
- Avis relatif à l'indice des prix à la consommation : [ici](#)

FranceAgriMer

- Décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 4 octobre 2023 modifiant la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : [ici](#)

Interprofessions

- Arrêté du 5 octobre 2023 relatif aux dispositions de l'accord interprofessionnel du 21 mai 2023 conclu dans le cadre du Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) et portant sur la cotisation professionnelle en vue de la lutte contre la flavescence dorée pour la campagne 2023-2024 : [ici](#)
- Arrêté du 5 octobre 2023 relatif aux dispositions de l'accord interprofessionnel du 31 mai 2023 conclu dans le cadre du Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) et portant sur la cotisation professionnelle relative aux projets de recherche et développement et aux actions en faveur de la transition environnementale pour la campagne 2023-2024 : [ici](#)
- Arrêté du 5 octobre 2023 relatif aux dispositions de l'accord interprofessionnel du 31 mai 2023 et son avenant conclus dans le cadre du Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) et portant sur la mise en réserve climatique individuelle et ses modalités de suivi et gestion : [ici](#)

Social

- Arrêté du 6 octobre 2023 relatif au calendrier de répartition et de versement du solde de la taxe d'apprentissage : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'avenants salariaux à des conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un accord relatif aux forfaits jours dans les caves coopératives viticoles et leurs unions : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des caves coopératives viticoles et leurs unions : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des caves coopératives viticoles et leurs unions : [ici](#)
- Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale des caves coopératives viticoles et leurs unions : [ici](#)

Technique

- Annexe définie de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 juillet 2015 mise à jour par l'arrêté du 26 septembre 2023 publié au JORF du 29 septembre 2023 : [ici](#) – pour rappel : Arrêté du 26/09/2023 modifiant l'arrêté du 07/07/2015 établissant la liste des variétés classées de vigne à raisins de curve : [ici](#)
- Cahier des charges de l'IGP Maures : [ici](#) et [ici](#)

Règlementation communautaire

- Décision d'exécution (UE) 2023/2380 de la Commission du 28 septembre 2023 reportant la date d'expiration de l'approbation du carbonate basique de cuivre en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 8, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil : [ici](#)
- Décision d'exécution (UE) 2023/2386 de la Commission du 29 septembre 2023 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'hydroxyde de cuivre en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 8, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil : [ici](#)
- Décision d'exécution (UE) 2023/2378 de la Commission du 28 septembre 2023 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'alphachloralose en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 14, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil : [ici](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2023/2157 de la Commission du 17 octobre 2023 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/1475 en ce qui concerne la description de la structure des codes budgétaires, ainsi que le type et le format des informations à fournir aux fins du suivi et de l'évaluation des plans stratégiques relevant de la PAC : [ici](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2023/2178 de la Commission du 10 octobre 2023 accordant la protection visée à l'article 99 du règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en faveur de la dénomination *Sable de Camargue* (AOP) : [ici](#)

Les dernières nominations

- Arrêté du 27 septembre 2023 portant attribution de fonctions du directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : [ici](#)
- Arrêté du 2 octobre 2023 portant nomination d'un membre du conseil d'orientation permanent de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) – *Franck Sander* : [ici](#)
- Arrêté du 2 octobre 2023 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) – *Franck Sander* : [ici](#)
- Arrêté du 3 octobre 2023 portant nomination au comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et des boissons spiritueuses de l'Institut national de l'origine et de la qualité : [ici](#)
- Arrêté du 11 octobre 2023 portant nomination au comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires : [ici](#)
- Arrêté du 13 octobre 2023 portant nomination sur l'emploi de responsable du pôle « entreprises, emploi et solidarités » à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse : [ici](#)